



Gardanne, le 3 Mars 2022

Dossier suivi par :
Secteur Education
Tel : 04.42.65.77.31

A l'attention des parents d'élèves

INFORMATION PARENTS

Madame, Monsieur,

Votre enfant fréquente régulièrement la Restauration Scolaire. A cet effet et afin d'éviter des oublis d'inscription, nous vous conseillons d'inscrire votre enfant sur le Portail Famille en cochant la case "à l'année".

Dans le souci de limiter le gaspillage alimentaire, il est nécessaire au service d'obtenir des effectifs prévisionnels journaliers au plus juste.

A l'heure actuelle, de nombreux enfants n'étant pas inscrits, cette gestion quotidienne est très compliquée. Aussi, nous vous demandons de procéder à la régularisation de l'inscription de votre enfant dès à présent, soit sur le Portail Famille, soit auprès du Secteur Education 17 Rue Borely.

Merci de bien vouloir prendre note qu'à compter du 1^{er} Avril 2022, en cas de non réservation dans les délais requis, le repas sera facturé au tarif le plus élevé de la grille en vigueur.

Nous comptons sur votre diligence et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

Le Secteur Education,

